

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Zéilewee et dans la rue op der Heckmill à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de fauchage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu :	<b>Zéilewee, op der Heckmill</b>
Début :	<b>Lundi 2 mai 2022 à 07h00</b>
Fin :	<b>Vendredi 6 mai 2022 à 16h00</b>
Motif :	Travaux de fauchage
Règlement :	GRE-094-2022

---

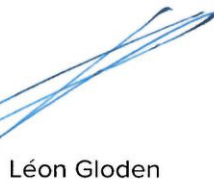
Grevenmacher, le 29 avril 2022

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre

  
Carine Majerus



  
Léon Gloden